

Publié le 26 juillet 2024

Sport et changement climatique : l'avenir des pratiques passera par de nouveaux aménagements

L'Ademe vient de publier une note sur la nécessité d'adapter les pratiques sportives, mais aussi les lieux qui les permettent, face à l'augmentation des températures. La pratique sportive en extérieur est en effet déconseillée au delà de 32 degrés, la santé pouvant être mise en danger. L'Agence met notamment en avant l'aménagement urbain qui pourrait rendre plus confortable les activités sportives dans l'espace public via le développement de solutions de rafraîchissement, tels que la végétalisation, la présence de l'eau ou encore le type de matériaux utilisés dans les infrastructures. Elle pointe aussi l'importance de rénover les équipements, que ce soit en termes de qualité de l'air intérieur et extérieur, mais aussi de consommation d'espaces ou d'énergies, car de plus en plus d'usagers devront y être accueillis lorsque les températures seront en hausse. Accepter que certains sports ou loisirs soient menacés de disparition est enfin encouragé par l'Ademe qui rappelle que l'augmentation du niveau de la mer pourrait provoquer la relocalisation de presque un quart des clubs de voile situés sur les littoraux français. L'heure est donc à la réflexion et aux évolutions.



A quelques jours du top départ des JOP de Paris 2024, et alors que les températures entament leur ascension sur l'hexagone, l'Ademe vient de publier une note intitulée « L'avenir de l'activité physique et sportive dans un contexte de changement climatique ». L'avenir des pratiques sportives, et plus globalement des grands événements nationaux et internationaux, est-il menacé par les aléas climatiques ? De toute évidence oui, répond l'Ademe.

L'Agence rappelle que « l'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée dans le monde ». La température moyenne a en effet augmenté de 1,48 degré par rapport à la moyenne préindustrielle (1850-1900). De quoi rendre plus difficile la pratique du sport. Car si cette dernière est indispensable d'après l'OMS, elle peut aussi être impactée par le nombre de jours de fortes chaleurs qui entraîne, de fait, sa diminution. L'Ademe rapporte ainsi que, dans un scénario de réchauffement climatique à +2 degrés à horizon 2100 (soit 1 degré de plus par rapport à aujourd'hui), il faudra compter 9 jours supplémentaires par an où les températures dépasseront 32 degrés en France. A ce stade, la pratique sportive en extérieur est déconseillée, la santé pouvant être mise en danger. Ces jours passeront au nombre de 22 dans un scénarios à +4 degrés, dans un scénario à 2050 détaillé par WWF en 2021, avec un triplement dans le sud de la France où la pratique sportive pourra être déconseillée durant 66 jours.

Exposition aux polluants atmosphériques

Pas de panique cependant. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'adaptation sera le maître mot pour continuer de pratiquer une activité sportive dans les meilleures conditions possibles.

Tout d'abord, l'Ademe met en avant l'aménagement urbain qui pourrait encourager les activités sportives dans l'espace public (rues, places, parcs). D'ailleurs, 60 % des pratiquants disent la privilégier. Adapter les cheminements piétons et cycles pour y accéder depuis son logement, son lieu de travail ou des équipements est un premier point, mais non suffisant. L'Agence propose aussi de repenser l'espace public en termes d'ergonomie avec la mise en œuvre de revêtements non glissants pour les piétons, lisses pour les vélos et le développement d'espaces qui limitent l'encombrement. Il s'agit aussi d'offrir des aménités sur les parcours (lieux de pause, nature en ville, mobiliers urbains, etc.) ou encore d'implanter une signalétique « claire et stimulante » (durée en minutes de marche ou de vélo, panneaux à hauteur du piéton, etc.). La pratique sportive pourrait également être améliorée en termes de confort via le développement de solutions de rafraîchissement, telles que la végétalisation sur l'espace public, la présence de l'eau ou encore le type de matériaux utilisés dans les aménagements.

Qui dit sport en extérieur en ville, dit potentielle exposition aux polluants atmosphériques. Ces derniers ont en effet plus d'impacts sur la santé lors de la pratique sportive. S'adapter veut donc aussi dire être vigilant par rapport à l'emplacement de ces infrastructures. Beaucoup ont été développées à proximité d'axes routiers, de zones accueillant des activités polluantes ou sur des sols pollués. Fort heureusement, cet enjeu est de plus en plus pris en compte lors de l'aménagement ou de la rénovation de certains quartiers, notamment à travers la démarche d'Urbanisme favorable à la santé.

Deuxième poste de consommation d'énergies des communes

La rénovation des infrastructures, bâtis et structures urbaines extérieures compris, font également partie des éléments déterminants. D'après l'Ademe, en France, la moitié des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques de sports de nature, ont été mis en service avant 1995, sans avoir fait l'objet de rénovation. Leur impact sanitaire et environnemental posent ainsi question, que ce soit en termes de qualité de l'air intérieur et extérieur, mais aussi de consommation d'espaces ou d'énergies. Sur ce dernier point, les équipements sportifs sont le deuxième poste de consommation d'énergies des communes, soit 24 % selon la taille de la collectivité. Le taux passe à 53 % lorsqu'ils sont pris en charge par les intercommunalités (dont 39 % pour les seules piscines). Enfin, le chauffage représente 43 % de la consommation énergétique du sport. Isolation des bâtiments, changement des éclairages, des systèmes de chauffage et de climatisation sont autant de solutions qui entrent en ligne de compte dans cadre du décret tertiaire. L'Agence invite d'ailleurs à ne pas perdre de vue que de plus en plus d'usagers seront accueillis en intérieur lorsque les températures augmenteront.

Outre s'adapter, l'Ademe invite à « accepter ». Accepter par exemple que certains sports ou loisirs soient menacés de disparition à cause du changement climatique. La hausse du niveau de la mer, tout comme l'augmentation de la fréquence des épisodes de submersion et d'érosion côtière, pourraient provoquer la relocalisation de presque un quart des clubs de voile situés sur les littoraux français, soit 131 clubs sur 576. Sur le pourtour méditerranéen, les chiffres passeraient à un club sur trois. Côté neige, la baisse de l'enneigement

pourrait entraîner la réduction, voire la disparition des sports d'hiver. L'Ademe invite dès à présent à réfléchir à intégrer l'évolution climatique dans les pratiques sportives, mais aussi dans l'évaluation des performances (une hausse de plus de 2 degrés de la température diminue de plusieurs secondes les résultats en athlétisme). Déjà, fin 2023, le Comité international olympique a donné l'alerte, estimant que cinq villes seulement seraient en mesure d'accueillir les JOP d'hiver d'ici 2070.

D'autres articles, publiés par Cadre de Ville, pourraient vous intéresser :

[La recherche de logements en forte hausse au premier trimestre 2024](#)

[Certificat de projet dans les friches : « tout ça pour ça ? »](#)

[Claire Schorter, fondatrice de l'agence LAQ, nommée Grand Prix de l'urbanisme 2024](#)